

Madame, Monsieur,

Votre enfant entre cette année en seconde professionnelle avec de nouveaux programmes, de nouvelles habitudes de travail et une exigence de savoir-être indispensables à la bonne réussite de son cursus scolaire.

Ces exigences lui permettront de sécuriser son parcours, d'être préparé à poursuivre ses projets professionnels et à entrer sereinement dans la vie active à l'issue de ce cursus.

Cela passe par une posture professionnelle dès l'entrée en seconde, par un engagement d'assiduité et de respect des consignes données quotidiennement.

Nous insistons particulièrement sur **les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)** qui font partie intégrante de la formation du bachelier professionnel. Elles sont des occasions privilégiées de préciser le projet des élèves et un facteur déterminant de leur insertion professionnelle.

Ces périodes sont définies à l'article L.124-1 du code de l'éducation.

Elles sont obligatoires, évaluées, et conditionnent l'obtention du baccalauréat (20 semaines obligatoires sur les 3 années).

Vous trouverez ci-joint les dates de ces PFMP pour l'année scolaire 2024/2025.

La recherche des entreprises d'accueil est menée sous la responsabilité de l'équipe pédagogique qui valide le lieu de stage.

Chaque jeune, accompagné de sa famille et de son tuteur, s'engage à une recherche active et à une mobilité en entreprise.

Nous attirons votre attention sur le fait que, ne pas effectuer ces PFMP, sera considéré **comme un motif de démission de la formation**, le diplôme ne pouvant être validé, quelque soient les résultats scolaires.

Soyez bien assurés, en plus de votre soutien, que les équipes du lycée **Lot et Bastides** mettront tout en œuvre pour permettre la réussite de votre enfant. Mais nous ne réussirons pas sans son implication entière dans sa formation.

Je vous prie d'accepter, madame, monsieur, mes salutations respectueuses.

L'équipe de direction

Calendrier des PFMP 2024-2025

1 CAP MIS – 1CAP ELEC – 1CAP PAR	
Période 1	Période 2
Du 03/02 au 22/02 2025	Du 02/06 au 28/06/2025

1 CAP LOG – 1CAP PRIMEUR	
Période 1	Période 2
Du 27/01 au 22/02/2025	Du 02/06 au 28/06/2025

2 ASSP – 2BAT – 2EMNB – 2MNTE – 2 BOIS – 2 MRC – 2GATL	
Période 1	Période 2
Du 13/01 au 01/02/2025	Du 09/06 au 28/06/2025

Il est rappelé qu'une tenue professionnelle est exigée lors des PFMP.

Pour les filières du bâtiment : chaussures de sécurité – casque ou casquette (si besoin) – pantalon et bleu de travail.

Pour les filières tertiaires : tenue correcte (pas de survêtement, pas de casquette, pas de jean troué, pas de croq top)

Pour la filière ASSP : Pantalon ou tunique de travail – chaussures de sécurité ou sabot selon l'entreprise de PFMP